

Mairie de LEZARDRIEUX

Côtes d'Armor

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le six avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du conseil municipal,

Date de la convocation : 30 mars 2010,

Nombre de conseillers : En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 17

Etaient présents : Mrs LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, PEDRON Jean-Yves, PRIGENT Jean-Jacques, GUEGO Dominique, LE MASSON Yvon,
Mesdames GIMART Marie Louise, PERROT Marie-Claire, JAMET Thérèse, LE COQ Annyvonne,

Procurations : Mr GUILLOU Loïc à Mme PERROT Marie- Claire,

Secrétaire de séance : M. GUEGO Dominique,

Etait également présente : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale

1-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2 - AIRE DE CARENAGE : CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE (MO)

Par courrier en date du 25 février 2010, dans le cadre de l'aménagement d'une aire de carénage sur le Port de Plaisance, la commune envisage qu'une mission d' AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) soit sollicitée et a adressé un courrier à trois entreprises, EGIS EAU, SAFEGE et CREOCEAN, lesquelles devaient répondre avant le 24 mars 2010 à 12 h.

Deux sociétés ont répondu. SAFEGE, par courrier, a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée par cette mission, EGIS EAU en revanche a retourné une offre.

La Commission du Port, réunie le 26 mars dernier, a donc examiné l'offre d'EGIS EAU et décidé de la retenir pour un montant de 12 483 € HT. Cette offre comprend la définition et la vérification du local technique, l'ACT, VISA/DET et l'AOR.
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de retenir l'offre d'EGIS EAU pour un montant HT de 12 483 €.

Par ailleurs, par décision du conseil municipal en date du 17 décembre 2009, le conseil municipal à l'unanimité avait résilié le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SAFEGE concernant l'aire de carénage.
L'assistant à maître d'oeuvre étant choisi, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de procéder au choix d'un maître d'œuvre dans le cadre des travaux de l'aire de carénage.

3-ÉLECTION DU 2^{ÈME} DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Suite au décès de Mr Albert LE COADOU, élu 2ème délégué suppléant auprès du conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection du 2ème délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des candidats.
M. ARZUL Pierre-Yves et Mme PERROT Marie-Claire présentent leur candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 17

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Mr ARZUL Pierre-Yves 9 voix
Mme PERROT Marie-Claire 7 voix
Un vote nul

Est élu 2ème délégué suppléant : Mr ARZUL Pierre-Yves

4- VIGIPOL : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur LE COADOU Albert siègeait également dans le bureau de VIGIPOL.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour participer aux travaux de VIGIPOL.

Monsieur PEDRON Jean-Yves se présente.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur PEDRON Jean-Yves pour participer aux travaux de VIGIPOL.

5- COMMISSION DU PORT

Suite au décès de Mr LE COADOU Albert, il est demandé qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. En effet, Monsieur PEDRON Jean-Yves souhaiterait intégrer la commission du Port.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6- ACQUISITION DE MATÉRIELS SUITE AU VOTE DU BP 2010 DE LA COMMUNE.

Rapporteur : A. LE COQ

Lors du vote du BP, la commune a envisagé l'acquisition de divers matériels:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise BIOS pour l'achat d'un photocopieur couleur pour la mairie pour un montant T.T.C. de 5 923,79 €, Le photocopieur noir et blanc qui a 2 ans sera mis à la disposition de l'école primaire.
- de retenir l'entreprise AMT pour l'achat de rideaux pour la salle de soutien pour l'école primaire, pour un montant de 1500,00 € T.T.C.,
- de retenir l'entreprise Space System pour l'achat de rideaux pour la scène de la salle polyvalente pour un montant de 24 512,02 T.T.C.,
- de retenir l'entreprise PUBLIBUS pour l'achat d'un rideau métallique pour le bar de la salle Polyvalente pour un montant T.T.C. de 1 691,98 H.T.,
- de retenir les établissements MARZIN pour l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 882,56 € T.T.C., et l'entreprise Armor Motoculture pour l'achat d'un taille-haie pour un montant de 508,99 € T.T.C.,
- de retenir l'entreprise APRICO pour l'achat de 3 bornes “ déjections canines ” pour un montant de 1 805,96 € T.T.C.,
- de retenir l'entreprise CMB pour l'achat :
 - de 5 collesgrilles pour un montant T.T.C. de 977,73 €,
 - d'une bétonnière pour un montant de T.T.C. de 314,55 € et d'une échelle pour un montant T.T.C. de 342,65 €
- de retenir l'entreprise SOFIBAC pour l'achat :
 - de 8 serre-joints à pompe et une visseuse pour un montant T.T.C. de 703,62 €,
 - d'un cric roulant acier pour un montant T.T.C. de 202,91 €,
- de retenir l'entreprise Séri-publi Inter-Signal pour l'achat de panneaux d'information dans le cadre de la signalisation pour les camping car pour un montant T.T.C. de 525,04 €
- de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux de signalisation routière pour un montant T.T.C. de 891,98

- de retenir pour le camping l'achat d'une barrière levante pour un montant de 1 599,60 € T.T.C d'un portique tournant d'un montant 2 268,21 € T.T.C. et de réaliser le grillage en bas du camping pour un montant de 948,92 € T.T.C,

7- MAÎTRISE D'OEUVRE : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU FOYER LOGEMENT “ LES MOUETTES ”

Rapporteur : Guy MONFORT

Cette rue est devenue une voie communale dont il est urgent de repenser l'aménagement.

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue du Foyer Logement.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

Nom des entreprises	PROPOSITION
A&T OUEST	7 780,00 € H.T. 9 307,00 € T.T.C.
NICOLAS ASSOCIÉS	8 100,00 € H.T. 9 687,00 € T.T.C.

Sur proposition de la commission des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier au Cabinet Nicolas pour un montant de 8 100,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

8- MAÎTRISE D'OEUVRE : RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

Rapporteur : Guy MONFORT

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la restauration du clocher de l'église.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

Nom des entreprises	PROPOSITION
De Salins-forfait- études préalables y compris estimation sommaire	4 000,00 € H.T. 4 784,00 € T.T.C. +6,5% montant travaux pour reste de mission
Le Moen-forfait : études préalables sans estimation sommaire	4 250,00 € H.T. 5 083,00 € T.T.C. +8,625% montant travaux pour reste de mission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier au Cabinet De Salins pour un montant H.T. de 4 000,00 € soit 4 784,00 € T.T.C., concernant les études préalables y compris l'estimation sommaire. Les honoraires seront de 6,5% du montant des travaux pour le reste de la mission.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

9- MAÎTRISE D'OEUVRE : RÉSEAUX EAUX PLUVIALES- RUE DU TRIEUX- KERMENGUY

Rapporteur : Guy MONFORT

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du réseau d'eaux pluviales dans le secteur des rues du Trieux et de Kermenguy.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

Nom des entreprises	PROPOSITION
A&T Ouest- Total mission	9 800,00 € H.T. 11 720,00 € T.T.C
ING Concept- Total mission	10 000,00 € H.T. 11 960,00 € T.T.C
-Nicolas – Total mission	12 050,00 € H.T.

14 411,50 € T.T.C.

Après avoir pris l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier à A&T Ouest pour un montant de 9 800,00 € H.T. soit 11 720,00 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

10- MAÎTRISE D'OEUVRE : ETUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE TRÉGUIER.

Rapporteur : Guy MONFORT

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour l'étude de l'aménagement de la Rue de TREGUIER.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

Nom des entreprises	PROPOSITION
A&T Ouest	17 500,00 € H.T. dont 8 050,00 € HT d'étude en 2010 20 930,00 € T.T.C.
Callarec Nicolas	19 850,00 H.T.

Le cabinet CALLAREC n'a pas fait d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier à A&T Ouest pour un montant de 17 500,00 € H.T., soit 20 930,00 € T.T.C. (8050€ H.T. Étude en 2010)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

11- MAÎTRISE D'OEUVRE : RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES.

Rapporteur : Mr TURUBAN

Suite aux désordres apparus tant en couverture qu'en charpente sur la salle polyvalente Georges Brassens, un diagnostic d'ouvrages a été sollicité auprès de l'APAVE, qui nous a remis son rapport.

Le rapport a été communiqué à trois bureaux d'études :

- M. HASCOET Erwan- Maître d'oeuvre à Paimpol,
- M. SALIC Bernard – Maître d'oeuvre à Pontrieux,
- M. OLLIVIER-HENRY Sylvain- SOHA Atelier d'architecture à Paimpol,

Seul le cabinet SOHA a répondu et proposé une offre, bien qu'une relance ait été effectuée auprès des 2 autres cabinets. Monsieur TURUBAN présente aux membres du conseil municipal l'offre du cabinet SOHA qui nous propose d'assurer la mission de maîtrise d'oeuvre pour un montant H.T. De 7 280,00 € soit 8 707,00 € T.T.C. pour une estimation sommaire de l'opération de 68 750,00 € H.T. soit 82 225,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir le cabinet SOHA pour réaliser la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation d'une partie de la salle des fêtes.

12- S.D.E. : Place du Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le projet de pose d'une borne prises de courant -Place du Centre- à LEZARDRIEUX, pour un montant total estimatif de 3 600,00 € T.T.C., et aux conditions définies dans la convention " Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ".

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. Et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement.

13- S.D.E. : Route de Kermenguy et du Trieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'engager le projet d'effacement des réseaux prévu – Route de Kermenguy & Rue du Trieux – à LEZARDRIEUX, présenté par le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de :

Répartition	Basse tension	Eclairage public	Téléphone
1ère tranche	98 000,00 €	48 000,00 €	17 000,00 €
2ème tranche	133 000,00 €	92 000,00 €	33 000,00 €

14- S.D.E. : Rue de Tréguier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager le projet d'effacement des réseaux prévu – Rue de Tréguier – à LEZARDRIEUX, présente par le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de :

Basse tension	Eclairage public	Téléphone
138 000,00 €	47 000,00 €	14 250,00 €

15. CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, comme chaque année, de recruter du personnel saisonnier pour faire face aux divers travaux liés à la saison touristique. La commission du personnel a examiné les demandes et émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter le personnel ci-après :

CAMPING MUNICIPAL :

- 3 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet à l'indice brut 297.
(1 agent au mois de juillet, 1 agent mi-juillet à mi-août, 1 agent au mois d'août).
- 1 adjoint technique de 2ème classe à temps complet du 1^{er} juin au 17 septembre 2010 qui assurera la gérance du camping.

SERVICES TECHNIQUES :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet à l'indice brut 297.
(un agent en juillet et un agent en août)

PORT DE PLAISANCE :

- 1 adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17h30) du 15 mai au 30 juin et du 1er au 10 septembre à l'indice brut 297.
- 5 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet à l'indice brut 297.
(2 agents au mois de juillet, 2 agents au mois d'août, 1 agent du 15 juillet au 15 août).

CHAPELLE DE KERMOUSTER :

- 2 adjoints d'animation à temps non complet (30h).
(1 agent du 1^{er} au 31 juillet et 1 agent du 1^{er} août au 31 août)

16- SUBVENTIONS :

Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne

-Les Restaurants du Coeur
Mme LE COQ informe le conseil municipal de la demande des restaurants du coeur.

La commune de Lézardrieux jusqu'à présent mettait à la disposition des Restos du Coeur chaque mercredi un véhicule pour assurer le transport des marchandises de SAINT-BRIEUC à PLEUBIAN durant la campagne des Restos du Coeur.

Les responsables de l'antenne ont trouvé un véhicule plus grand pour assurer les transports hebdomadaires.

Par conséquent, la collectivité n'aura plus de véhicule à mettre à leur disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'association des restaurants du coeur une subvention d'un montant de 150,00 €.

-ANAC

Par ailleurs, les membres du conseil municipal acceptent par 10 voix pour, quatre abstentions et 3 contre d'accorder une subvention à l'ANAC d'un montant de 30 €.

-FSL (Fonds de solidarité pour le logement): le conseil municipal refuse par 10 voix contre, 4 abstentions et 3 pour, d'accorder une subvention au titre du FSL.

17- QUESTIONS DIVERSES.

-Commerce de proximité en milieu rural : les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du courrier.

Annyvonne LE COQ informe que le site internet est bien avancé. Une photo individuelle de chacun des membres sera insérée dans la page d'accueil.

18- INFORMATIONS DIVERSES.

- Repas du budget 16 avril 2010 à 19h30 à l'auberge du Trieux,
Date du prochain conseil municipal : semaine 20 si nécessaire.

Annyvonne LE COQ propose le lundi 19 avril à 18 heures, une réunion de la commission communication pour le site internet.

Prochaine Commission du port : convoqué le mercredi 28/04 à 14h

Information sur la télénumérique le 23 avril sur la place du Centre, le jour du marché. Un avis sera inséré dans la presse pour en informer les usagers de la commune.

Espace botanique: nettoyage le samedi 17 avril à 8h30.

Mr GUEGO Dominique signale qu'il y a lieu rue du Prioly de boucher une saignée dangereuse.

Mr TRICAUD signale que Mr LE HOUX a coupé des arbres sur le terrain du Moulin à Mer, il est désormais propriétaire de son terrain.

La séance étant close, la séance est levée à 21 heures.